

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1084<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 20 septembre 2016,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Jean-Marc Charron, Mme Michèle Brochu, M. Paul Lewis, Mme Francine Ducharme, Mme Renée Delaquis, Mme Lyne Lalonde, Mme Louise Poirier, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, Mme Isabelle Panneton, Mme Tania Saba, M. Pierre Fournier; la représentante de l'École HEC Montréal : Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique : M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre Baptiste); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay; les membres nommés par le Conseil de l'Université : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; un officier de la Faculté de médecine : M. Daniel Lajeunesse; les étudiants : Mme Catherine Grondin, M. Denis Sylvain, Mme Annie-Claude Vanier; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers, Mme Claude Mailhot; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot; le journaliste de Forum, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : Pour la délibération CE-1084-5.2, de l'École de santé publique : Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études, et Mme Audrey Smargiassi, professeure agrégée au Département de santé environnementale et santé au travail

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton, la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle, M. Gérard Boismenu, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés, M. Guy Lefebvre; les doyens : M. Michel Carrier, Mme Hélène Boisjoly; le représentant de l'École Polytechnique : M. Pierre Baptiste; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Michel Sarra-Bournet, M. Luc Stafford, M. François Le Borgne; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur du Département de kinésiologie, M. Luc Proteau; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot,

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

---

Composition de la Commission des études : membres d'office : Mme Tania Saba, doyenne (administratrice) de la Faculté des arts et des sciences; Mme Renée Delaquis, doyenne (administratrice) de la Faculté de médecine dentaire; membres nommés par le Conseil sur recommandation de l'Assemblée universitaire : M. Luc Proteau, directeur du Département de kinésiologie, Mme Catherine Grondin (membre étudiant); représentant de l'École Polytechnique : M. Pierre Baptiste.

La présidente signale la présence de deux officiers de la Faculté des arts et des sciences : Mme Michelle McKerral, vice-doyenne aux cycles supérieurs, au développement professionnel et aux partenariats, et Mme Christine Rothmayr Allison, vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques, et d'un officier de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, M. Jean-François Angers, secrétaire et vice-doyen (administrateur), qui siégeront prochainement à la Commission des études (processus de nomination en cours).

CE-1084-1      ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1083<sup>e</sup> séance tenue le 17 mai 2016
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 5.1 Faculté des arts et des sciences (Direction)  
Faculté de l'éducation permanente
    - Création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en Fondements et pratiques en sciences sociales et santé

- 5.2 École de santé publique  
Département de santé environnementale et santé au travail
  - Création d'un programme de Baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité du travail (1-481-1-0)
6. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études—Rapports
  - 6.1 L'évaluation périodique des programmes : état des lieux et préparation du deuxième cycle d'évaluation
  - 6.2 Principaux points à améliorer dans les programmes : synthèse tirée de l'évaluation périodique
7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études — Plans d'action
  - 7.1 Faculté des arts et des sciences
    - Plan d'action pour les programmes de : Chimie (B.Sc., M.Sc., Ph.D.); Sciences biologiques (B.Sc., M.Sc., Ph.D.); Service social (Ph.D.)
  - 7.2 Faculté de l'éducation permanente
    - Plan d'action pour le programme de Certificat en santé communautaire
    - Plan d'action pour le programme de Certificat Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention
8. Comité des nominations de la Commission des études
  - Recommandations en vue de la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études
  - Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études
9. Affaires diverses
10. Prochaine séance
11. Clôture de la séance

CE-1084-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1083<sup>e</sup> SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1083<sup>e</sup> séance tenue le 17 mai 2016, tel que présenté.

CE-1084-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant de la 1083<sup>e</sup> séance; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1084-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1084-4.1 Comité *ad hoc* sur les mesures transitoires (article 17 du REPC)

M. Denis Sylvain s'informe de l'avancement des travaux du comité *ad hoc* constitué pour étudier les dossiers concernés par l'application des mesures transitoires relatives à l'article 17 du Règlement des études de premier cycle, du nombre de dossiers soumis et du nombre de dossiers acceptés.

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, indique que le comité a tenu deux réunions. De 20 à 30 dossiers ont été examinés. À cette étape, on ne dispose pas d'information sur le nombre de dossiers acceptés, le comité n'ayant pas complété ses travaux. Des dossiers additionnels seront éventuellement transmis par la Faculté de l'éducation permanente et le Faculté des arts et des sciences. Le comité poursuivra ses travaux au cours du trimestre d'automne, en vue de la présentation de son rapport à la réunion du mois de décembre prochain de la Commission des études. M. Sylvain mentionne que le rapport de l'ombudsman de l'Université pour l'année 2014-2015 a été déposé récemment à l'Assemblée universitaire, dans lequel l'ombudsman fait état de demandes d'assistance reçues en lien avec la modification de l'article 17 du Règlement, et présente des préoccupations sur cette question (page 27 du Rapport); M. Sylvain invite le comité à tenir compte des préoccupations présentées par l'ombudsman. La présidente, Mme Louise Béliveau, précise que le rapport de l'ombudsman a été déposé et est rendu disponible sur le site du Bureau de l'ombudsman, et rappelle que lors de la mise en place du comité, il a été convenu que celui-ci allait examiner les dossiers de manière à ce que, dans la mesure du possible, les étudiants concernés ne soient pas pénalisés par les nouvelles modalités réglementaires.

#### CE-1084-4.2 Résultats des processus d'admission et d'inscription

La présidente, Mme Louise Béliveau, invite les représentants des écoles affiliées ainsi que la registraire à présenter des données relatives aux processus d'admission et d'inscription de leur institution respective.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, mentionne que pour le trimestre d'automne 2016, les données relatives aux inscriptions présentent une diminution d'une proportion de 2 % (comparativement à l'année précédente), correspondant à un nombre de 242 étudiants. Une diminution plus marquée est observée pour les programmes de Certificat. À cette date, un nombre de 13,410 étudiants sont inscrits aux programmes de l'École.

Le représentant de l'École Polytechnique pour cette séance, M. Yves Boudreault, indique que les résultats relatifs au trimestre d'automne 2016 présentent une légère diminution, correspondant à un nombre d'environ 100 étudiants. Au cours des dernières années, certains programmes ont connu une diminution plus significative des inscriptions, dont le programme de Génie civil, alors que les programmes de Génie logiciel et de Génie informatique ont présenté une augmentation. Les données relatives aux programmes d'études supérieures restent stables d'une année à l'autre.

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, explique que pour le trimestre d'automne 2016, les résultats des inscriptions présentent, dans l'ensemble, une diminution d'une proportion de 1,3 % (1,5 % pour les programmes de premier cycle; 0,5 % pour les programmes du deuxième cycle des études supérieures; 1,6 % pour les programmes du troisième cycle des études supérieures). Pour les programmes de premier cycle, la diminution observée correspond à un nombre d'environ 500 étudiants. Les données récentes relatives aux processus d'admission pour le trimestre d'hiver ne sont pas disponibles à cette date.

#### CE-1084-5 Rapports de la Sous-commission du premier cycle

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 et 5.2.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, et la vice-doyenne aux cycles supérieurs, au développement professionnel et aux partenariats de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral (invitée), présentent le projet inscrit au point 5.1.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.2, la Commission reçoit, de l'École de santé publique, Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études, et Mme Audrey Smargiassi, professeure agrégée au Département de santé environnementale et santé au travail.

- CE-1084-5.1 Faculté des arts et des sciences (Direction)  
Faculté de l'éducation permanente
- Création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en Fondements et pratiques en sciences sociales et santé
- 2016-A0033-1084-367, 367.1

Le programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Fondements et pratiques en sciences sociales et santé* a été développé à la suite de l'adoption, par la Commission des études, des *Balises pour la constitution de programmes de Baccalauréat par cumul avec appellation* (CE-1072-5.4, 9 décembre 2014), et dans le respect des principes définis dans ce cadre. L'évolution du projet a mené à une proposition de programme définie en collaboration par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et posée selon des perspectives interfacultaire et multidisciplinaire. Le programme proposé en *Fondements et pratiques en sciences sociales et santé* procède de différents champs d'études en sciences sociales en lien avec le domaine de la santé, en associant des programmes courts déjà offerts à la Faculté des arts et des sciences et à la Faculté de l'éducation permanente, permettant des apprentissages sur les fondements et les pratiques de l'intervention dans le secteur de la santé et des services sociaux, ainsi que le développement des connaissances et des compétences distinctives et complémentaires liées à ces domaines. À partir de deux listes de programmes préétablies, l'étudiant choisira un programme de la liste 1 (laquelle regroupe des programmes portant davantage sur des fondements disciplinaires), qu'il complètera avec un ou deux programmes de la liste 2 (regroupant des programmes plus

spécialisés), pour atteindre un total de 90 crédits. Les critères d'admission propres à chacun des programmes s'appliqueront. Le cheminement dans chacun des trois programmes auquel l'étudiant aura été admis sera effectué de manière indépendante (mais concomitante, si l'étudiant le souhaite). À l'intérieur de la liste 1, l'étudiant ne pourra pas combiner trois programmes de Mineure, ni des programmes d'une même discipline ou des programmes dont les contenus de formation sont déjà représentés dans des programmes de Baccalauréat spécialisé existants (par exemple, des programmes de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire); par ailleurs, l'étudiant pourra combiner trois programmes de Certificat de la liste 1. Au cours de son cheminement dans l'un des programmes choisis, l'étudiant devra compléter un minimum de 3 crédits de cours portant sur les modèles et plans d'intervention pertinents à son cheminement (comme cours à option ou comme cours au choix); une liste des cours pertinents à cette exigence a été établie. En cas de conflit de structures, une substitution de cours pourra être demandée. Selon le cas, certains programmes de Baccalauréat par cumul avec appellation pourront donner accès à la poursuite des études au deuxième cycle des études supérieures (sous réserve des conditions d'admission spécifiques aux programmes). Le programme proposé peut répondre à des besoins de formation initiale ou de formation continue, et se pose en cohérence avec les besoins de formation et d'expertises, identifiés par les milieux concernés. Le choix de l'appellation du programme a résulté de consultations collégiales entre la Faculté de l'éducation permanente et les Départements concernés de la Faculté des arts et des sciences. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reporte au document 2016-A0033-1084-367.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, précise que sur le nombre de baccalauréats par cumul attribués par l'Université, une proportion importante est composée de programmes de la FEP. La formule de programme de baccalauréat par cumul avec appellation permet de qualifier davantage la formation visée, en fonction d'une logique plus accentuée entre les programmes combinés dans le cadre de cette structure, et, pour les employeurs, rend compte, de manière plus concrète, des expertises acquises. Cette formule favorise également le développement d'offres de formation interdisciplinaires. Selon le cas, le diplôme sera émis par la Faculté des arts et des sciences ou par la Faculté de l'éducation permanente. La vice-doyenne aux cycles supérieurs, au développement professionnel et aux partenariats de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, explique que le programme proposé a tenu compte des combinaisons qui ressortaient davantage dans les parcours de formation pour le baccalauréat par cumul, afin de correspondre à des besoins de formation réels. Le programme peut être suivi dans une perspective de formation continue ou de perfectionnement, et permet des modalités de cheminement flexibles.

La présidente, Mme Louise Béliveau, souligne l'importance qu'il y aura de porter une attention particulière à l'information qui sera diffusée sur ce programme, de manière à rendre compte clairement de la composition de la structure du programme, des modalités de combinaisons des programmes cumulés et des modalités de cheminement.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Fondements et pratiques en sciences sociales et santé*, à la Faculté des arts et des sciences (Direction) et à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2016-A0033-1084-367.

CE-1084-5.2 École de santé publique  
Département de santé environnementale et santé au travail  
- Création d'un programme de Baccalauréat en santé publique  
environnementale et sécurité du travail (1-481-1-0)  

---

2016-A0033-1084-366, 366.1

Le programme de Baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité du travail combinera l'apport de plusieurs disciplines des sciences de la santé, des sciences, des sciences sociales, de la gestion et du droit. Voulant répondre à d'importants besoins de formation professionnelle dans les domaines de la santé publique environnementale (SPE) et de la santé et sécurité du travail (SST) et en regard de la certification des inspecteurs et des agents de prévention œuvrant dans ces domaines, le projet

veut proposer une offre de formation de premier cycle conçue de manière à pouvoir rencontrer les exigences de certification de l'Institut canadien des inspecteurs en santé publique—ICISP (Canadian Institute of Public Health Inspectors—CIPHI) et du Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés—CCPSA (Board of Canadian Registered Safety Professionals—BCRSP); ces deux organismes appuient le projet de création du baccalauréat proposé. Les objectifs de formation du programme visent l'acquisition d'une formation de base en sciences de la nature et en santé publique, ainsi que l'acquisition et le développement des compétences essentielles à la pratique spécialisée en SPE ou en SST, en accord avec les exigences des organismes d'agrément concernés. La structure du programme comporte 90 crédits, dont un tronc commun de 59 crédits de cours obligatoires, et 31 crédits suivis dans l'une ou l'autre des deux spécialisations (Option Santé publique environnementale, comportant 31 crédits, dont 20 crédits de cours à option, et Option Santé et sécurité du travail, comportant 31 crédits, dont 13 crédits de cours à option); la spécialisation est suivie dans la troisième année (cinquième et sixième trimestres) du programme, et comporte un stage et un cours d'initiation à la recherche. Le baccalauréat proposé constituerait le premier programme au Canada offert en français dans ce domaine. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2016-A0033-1084-366.

En réponse à une question, il est précisé que des formations correspondantes sont offertes au Canada (deux programmes) et aux États-Unis; le programme proposé par l'ESPUM constituera le premier programme dans ce domaine offert en français.

Sur le fait que les cours SPU 2003 et REI 2535 présentent deux titres de cours différents mais la même description, on explique que ces deux cours (1,5 crédits chacun) résultent de la scission d'un cours qui traitait des aspects réglementaires et légaux en SPE et SST, et que l'on a voulu diviser, par deux cours distincts, les contenus SST et les contenus SPE.

Une question portant sur un critère d'admission lié à la vérification des antécédents judiciaires, on explique que de telles modalités existent pour d'autres programmes de l'Université, ainsi que dans les établissements de santé. Les étudiants sont informés préalablement de ces mesures. Ces vérifications étant effectuées par les établissements de santé, et non par l'Université, il y aura lieu de corriger en conséquence la formulation de cet article réglementaire.

La doyenne (administratrice) de la Faculté des arts et des sciences, Mme Tania Saba, souligne que la Faculté appuie le projet de programme et que l'École de relations industrielles de la FAS y participe avec intérêt.

La présidente félicite l'École pour le travail important réalisé dans la préparation de ce premier projet de programme de Baccalauréat de l'ESPUM.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité du travail (1-481-1-0), au Département de santé environnementale et santé au travail de l'École de santé publique, conformément au document 2016-A0033-1084-366.

#### CE-1084-6 Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études—Rapports

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, présente les sujets inscrits aux points 6.1 et 6.2.

Auparavant, la présidente, Mme Louise Béliveau, situe la présentation de ces rapports — portant, respectivement, sur l'état des lieux du processus institutionnel d'évaluation périodique des programmes et sur les forces et les points à améliorer dans les programmes d'études— en lien avec le fait que l'on arrive à la fin du premier cycle d'évaluation, et que ce moment a paru opportun pour tracer un portrait de la situation du processus appliqué; ce travail a été confié à un groupe de réflexion sur la démarche de qualité. Par ailleurs, les constats portant sur les forces des programmes et les points à améliorer viennent confirmer des éléments observés dans le cadre du processus d'évaluation; dans cette perspective, le travail

sur ces aspects est déjà commencé, en collaboration avec les différents services concernés. Au terme de la présentation, la présidente félicite la vice-rectrice adjointe et le Bureau de la promotion de la qualité pour le travail accompli.

CE-1084-6.1 L'évaluation périodique des programmes : état des lieux et préparation du deuxième cycle d'évaluation

2016-A0033-1084-371

Le document intitulé *L'évaluation périodique des programmes à l'Université de Montréal : état des lieux et préparation du deuxième cycle d'évaluation* (document 2016-A0033-1084-371) constitue le rapport du Groupe de réflexion sur la démarche de qualité, dont le mandat était de mener une réflexion approfondie sur les orientations, sur la nature et les retombées du processus institutionnel d'évaluation périodique des programmes d'études, notamment en lien avec la fin du premier cycle d'évaluation, amorcé en 2007. Dans ce cadre, le Groupe de réflexion a également examiné les améliorations souhaitables et les possibilités d'allègement de la démarche, dans la perspective d'en optimiser les résultats pour le prochain cycle d'évaluation, lequel devrait débiter au début de l'année 2018. La composition du Groupe de réflexion est décrite à la page 2 du document.

La présentation reporte au document 2016-A0033-1084-371, et est accompagnée de la projection de diapositives résumant les principales composantes du rapport, définies comme suit : les thèmes abordés (retombées du processus; orientations institutionnelles du prochain cycle d'évaluation; processus général [dont la planification du calendrier d'évaluation, les étapes de l'évaluation, l'optimisation de la communication de l'information]; les critères d'évaluation; les outils du comité d'autoévaluation; le principe d'amélioration continue du processus); le bilan quantitatif depuis le début, en 2007, du premier cycle d'évaluation (le processus a concerné 14 facultés, 272 programmes évalués ou en cours d'évaluation, 102 comités d'autoévaluation, et a, en moyenne, donné lieu à l'évaluation d'un nombre de 27 programmes par année); les principales retombées de la démarche actuelle (modifications majeures de programmes; amélioration des approches pédagogiques; meilleure visibilité et rayonnement des programmes; définition de mesures d'encadrement et de soutien à la réussite; renforcement des collaborations externes et des partenariats); les principaux constats de l'analyse du Groupe de réflexion (appréciation favorable des facultés en regard de l'utilité de la démarche et de la rigueur du processus; accessibilité de données objectives sur les programmes; utilité d'un regard externe; réflexion concertée du corps enseignant; défis relatifs à la mobilisation des membres et au fonctionnement des comités d'autoévaluation, à la compréhension et à l'analyse des critères d'évaluation, à la rédaction du rapport d'autoévaluation et aux limites des modalités d'enquête). Des recommandations ont été formulées sur les orientations du processus, sur les programmes à évaluer (dont l'ajout des programmes ne menant pas à un grade, et la possibilité d'offrir un soutien aux responsables des programmes sous agrément), sur les modifications à apporter en vue d'améliorer le processus (dont les critères et les données de l'évaluation, et le délai de suivi des plans d'action), et sur l'encadrement du processus d'autoévaluation. Des modalités d'amélioration sont également envisagées en regard de la valorisation d'un plan de communication et du développement d'un outil de tableau de bord pour les programmes.

On prend note de remarques sur la possibilité d'intégrer davantage les chargés de cours à certaines étapes du processus (la composition du CAEP comporte des chargés de cours), et sur le fait que les recommandations ont pris en compte des préoccupations liées à l'encadrement des étudiants, notamment, aux cycles supérieurs.

CE-1084-6.2 Principaux points à améliorer dans les programmes : synthèse tirée de l'évaluation périodique

2016-A0033-1084-372

Au terme du processus d'évaluation périodique des programmes mené de 2007 à 2016, une synthèse a été préparée sur les forces et les points à améliorer dans les programmes d'études de l'institution. La présentation reporte au document 2016-A0033-1084-372, et est accompagnée de la projection de diapositives. Les forces rapportées le plus fréquemment pour les programmes de tous les cycles portent sur la compétence et la qualité du corps professoral, sur la qualité des cours et de la formation reçue, sur les compétences acquises (dont l'esprit critique et l'autonomie dans l'apprentissage),

et sur les environnements d'études. Pour les programmes d'études supérieures, les forces identifiées ont porté sur la structure collaborative de recherche (groupes de recherche, partenariats, collaborations interuniversitaires) et sur l'animation scientifique (colloques, conférences, séminaires accessibles, possibilités de publication pendant la formation). Les principaux points à améliorer pour les programmes de tous les cycles ont été identifiés par thèmes, soit : mission et objectifs de formation; structure et cheminement; contenu et offre de cours; aspects pédagogiques et modalités d'évaluation des apprentissages; développement d'habiletés et de compétences générales; recrutement; conditions d'admission; suivi des étudiants (études de premier cycle); encadrement aux études supérieures (outils de suivi; planification du parcours de formation); personnel enseignant (accompagnement pédagogique des enseignants et encadrement des auxiliaires d'enseignement); gestion du programme (dont le rôle du comité de programme); préparation à l'insertion professionnelle; rayonnement, valorisation et visibilité du programme; liens avec les partenaires, les milieux d'emploi et les diplômés.

CE-1084-7 Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études—Plans d'action

CE-1084-7.1 Faculté des arts et des sciences

- Plans d'action pour les programmes de : Chimie (B.Sc., M.Sc., Ph.D.); Sciences biologiques (B.Sc., M.Sc., Ph.D.); Service social (Ph.D.)

2016-A0033-1084-362, 362.1; 2016-A0033-1084-363,363.1; 2016-A0033-1084-364, 364.1

Pour la présentation des plans d'action mentionnés en rubrique, la Commission reçoit la vice-doyenne aux cycles supérieurs, au développement professionnel et aux partenariats de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral. Préalablement à sa présentation, Mme McKerral souligne le soutien important assuré par le Bureau de la promotion de la qualité pour l'encadrement du processus d'évaluation des programmes et pour la préparation du rapport et des plans d'action. En lien avec cette remarque, la présidente, Mme Louise Béliveau, invite les Facultés à recourir aux différents services de soutien académique, qui développent des outils utiles et pertinents (dont le Centre étudiant de soutien à la réussite—CESAR ou le Service de l'admission et du recrutement—SAR).

Le plan d'action relatif aux programmes du Département de chimie (B.Sc., M.Sc. et Ph.D.) souligne, parmi les principales forces des programmes, le fait que les cours soient donnés par des professeurs de carrière actifs en recherche et dont la réputation rend les programmes des trois cycles attrayants à l'international, la diversité de l'offre de cours et des orientations ainsi que des travaux pratiques, la disponibilité de plateformes de pointe, l'adéquation des programmes aux besoins et exigences du marché du travail (incluant les emplois en recherche), et l'appartenance automatique à l'Ordre des chimistes du Québec au terme des programmes. Parmi les aspects à améliorer, on identifie la durée des études, le nombre trop élevé de cours préalables en regard d'un grand nombre de cours obligatoires (programme de Baccalauréat), la charge de travail lourde pour deux laboratoires concomitants (deuxième et troisième années du Baccalauréat), les liens avec les milieux de travail et la coordination des stages industriels (programme de Baccalauréat), la formation en méthodologie de la recherche et la formation à la préparation de l'examen de synthèse (programmes de deuxième et de troisième cycles), et la préparation des diplômés des programmes de cycles supérieurs à l'insertion professionnelle. La présentation reporte au document 2016-A0033-1084-362. Le document 2016-A0033-1084-362.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

Le plan d'action relatif aux programmes du Département de sciences biologiques (B.Sc., M.Sc. et Ph.D.) précise les forces de ces programmes en lien avec l'adéquation de leurs objectifs, structure et contenus de cours, la compétence des professeurs, la formation à la communication scientifique orale et écrite (programmes de cycles supérieurs), la qualité des modalités de soutien à la réussite (dont le tutorat en ligne au premier cycle, et le comité-conseil aux études supérieures), et la qualité des infrastructures de l'Institut de recherche en biologie végétale—IRBV. Parmi les aspects à améliorer, on signale la visibilité du cheminement *Honor* du programme de Baccalauréat, en lien avec le repérage des meilleurs étudiants pour la poursuite des études aux cycles supérieurs, la mise en valeur de l'offre de cours aux cycles supérieurs, la durée des études aux cycles supérieurs, la préparation à l'insertion au marché du travail, l'équilibre entre les orientations fondamentale et appliquée de la formation au premier cycle, et les locaux et équipements (salles de cours pour l'enseignement à de grands groupes, installations et équipements de laboratoire). La

présentation reportée au document 2016-A0033-1084-364. Le document 2016-A0033-1084-364.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

Le plan d'action relatif au programme de Ph.D. en service social (offert conjointement avec l'Université McGill et l'Université du Québec à Montréal—UQAM) souligne, parmi les qualités observées du programme, la pertinence et le contenu global du programme en regard du développement des connaissances et des pratiques en service social, les activités de recherche du corps professoral, l'insertion des diplômés sur le marché du travail (notamment, dans le milieu universitaire), la concordance entre les objectifs du programme et la formation acquise par les diplômés. Les aspects à améliorer portent, notamment, sur la définition des objectifs et du format de l'examen de synthèse, sur la fréquence de l'offre de cours à option, sur la formation en épistémologie, sur les modalités de soutien dans le cheminement (en lien avec la durée des études, toutefois située en-deçà de la moyenne en sciences humaines et sociales), sur les modalités de financement étudiant, et sur le recrutement international. La présentation reportée au document 2016-A0033-1084-363. Le document 2016-A0033-1084-363.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP. En réponse à une question, on explique que par sa nature de programme offert conjointement, la coordination entre les trois institutions concernées constitue un défi constant.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les plans d'action de la Faculté des arts et des sciences pour les programmes de : Chimie (B.Sc., M.Sc., Ph.D.); Sciences biologiques (B.Sc., M.Sc., Ph.D.); Service social (Ph.D.), conformément aux documents 2016-A0033-1084-362, 2016-A0033-1084-363 et 2016-A0033-1084-364.

#### CE-1084-7.2 Faculté de l'éducation permanente

- Plan d'action pour le programme de Certificat en santé communautaire
- Plan d'action pour le programme de Certificat *Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention*

---

2016-A0033-1084-365, 365.1; 2016-A0033-1084-370, 370.1

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, présente les plans d'action relatifs aux programmes mentionnés en rubrique.

Le plan d'action relatif au programme de Certificat en santé communautaire présente le tableau des actions prévues, commencées ou complétées, définies en regard des recommandations qui ont découlé du processus d'évaluation, lesquelles ont porté principalement sur les éléments suivants : révision du programme (structure, contenus et objectifs) en fonction de sa cohérence avec les autres offres de formation connexes de la FEP; clarification du cadre théorique du programme et définition des cours et des cheminements en conséquence, par la définition de compétences et d'objectifs; réflexion sur la pertinence d'offrir le programme à une clientèle plus diversifiée (dont une clientèle non infirmière); consolidation des contenus liés aux aspects pratiques et méthodologiques de la santé communautaire, et réflexion sur la diversification des approches pédagogiques (dont la formation hybride ou à distance); optimisation de la durée des études et de l'offre réelle de cours; actualisation des exigences de qualification des chargés de cours; vérification du niveau des cours en regard des objectifs de formation qui auront été révisés. La présentation reportée au document 2016-A0033-1084-365. Le document 2016-A0033-1084-365.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP. M. Blanchette précise que la dernière modification majeure du programme remontant à 1996, un projet de refonte est en préparation, et tiendra compte des recommandations formulées.

Le plan d'action relatif au programme de Certificat en *Santé mentale : Fondements et pratiques d'intervention* présente le tableau des actions prévues, commencées ou complétées, définies en regard des principales recommandations qui ont découlé du processus d'évaluation, dont celles ayant porté sur les éléments suivants : mise à jour des objectifs spécifiques du programme (notamment, en y intégrant le développement de la pensée critique face aux différents courants théoriques et aux principales approches en santé mentale, dont les pratiques fondées sur des données probantes); révision de la banque



de cours du programme et optimisation des blocs de cours en regard de la mise à jour des contenus de formation; réflexion sur les modalités d'admission (en lien avec la possibilité d'admettre des candidats ayant complété deux programmes de Certificat dans le domaine de l'intervention psychosociale mais ne possédant pas d'expérience de travail dans le domaine de la santé mentale). D'autres recommandations ont porté sur les approches pédagogiques et l'utilisation des technologies de l'information, et sur les modalités de gestion du programme. En regard des recommandations, des échéanciers ont été définis pour la réalisation des actions et mesures qui seront appliquées (dont l'analyse des composantes du programme, des apprentissages et des conditions d'admissibilité; la consultation sur les modalités d'apprentissage, d'évaluation, etc.; les modalités de gestion favorisant un processus d'évaluation suivi, comportant, notamment, la consultation des milieux de pratique). À terme, le programme fera l'objet d'une refonte (la dernière modification majeure du programme remonte à 2003). La présentation reportée au document 2016-A0033-1084-370. Le document 2016-A0033-1084-370.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

La vice-doyenne aux cycles supérieurs, au développement professionnel et aux partenariats de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, invite la Faculté de l'éducation permanente à considérer la suggestion du CAEP, signalée à la page 6 du plan d'action, sur la possibilité de recruter, à titre d'auxiliaires d'enseignement, des étudiants des cycles supérieurs provenant d'autres unités (dont le Département de criminologie et l'École de service social de la FAS). M. Blanchette indique que cette question sera, effectivement, discutée dans le cadre des travaux à venir, et mentionne que des modalités d'arrimage devront être précisées.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les plans d'action de la Faculté de l'éducation permanente pour les programmes de Certificat en santé communautaire et de Certificat Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention, conformément aux documents 2016-A0033-1084-365 et 2016-A0033-1084-370.

CE-1084-8

Comité des nominations de la Commission des études

- Recommandations en vue de la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études
- Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études

---

2016-A0033-1084-368; 2016-A0033-1084-369

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présidente du Comité des nominations de la Commission des études, présente les recommandations formulées par le Comité en vue de la nomination de membres et de membres étudiants à des comités de la Commission des études; les recommandations sont consignées aux documents 2016-A0033--084-368 et 369.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission des études, sur recommandation de son Comité des nominations, nomme :

À la Sous-commission du premier cycle

- M. Brahim Boudarbat (professeur titulaire à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences),
- M. Jean-François Gauchat (professeur titulaire au Département de pharmacologie de la Faculté de médecine),
- Mme France Houle (professeure titulaire, vice-doyenne à l'administration et à la réforme des études de premier cycle, de la Faculté de droit),
- Mme Caroline Traube (professeure agrégée de la Faculté de musique),

comme membres, pour un mandat de deux ans, échéant le 30 juin 2018,

- Mme Muriel Di Battista (étudiante AGEFEP),  
comme membre, pour un mandat d'un an, échéant le 30 juin 2017.

Au Conseil des études de premier cycle

- Mme Sophie René de Cotret (professeure titulaire au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation),
- M. Peter Dietsch (professeur titulaire au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences),
- Mme Tiiu Poldma (professeure titulaire à l'École de design de la Faculté de l'aménagement),
- M. Daniel Robichaud (professeur agrégé au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences),
- Mme Marie-Claude Vanier (professeure titulaire de clinique de la Faculté de Pharmacie),
- Mme Guylaine Messier (chargée de cours au Département de kinésiologie),
- M. Vincent Beauséjour (vice-doyen au développement des programmes de la Faculté de l'éducation permanente),
- Mme Pascale Lefrançois (professeure titulaire au Département de didactique, vice-doyenne aux études de premier cycle, de la Faculté des sciences de l'éducation),
- Mme Christine Rothmayr Allison (professeure titulaire au Département de science politique, vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques, de la Faculté des arts et des sciences),

comme membres, pour un mandat de deux ans, échéant le 30 juin 2018,

- M. Denis Sylvain (étudiant AGEFEP),  
comme membre, pour un mandat d'un an, échéant le 30 juin 2017.

À la Sous-commission des études supérieures

- M. Daniel Dumouchel (professeur titulaire au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences),
- Mme Nathalie Fernando (professeure titulaire de la Faculté de musique),
- Mme Lise Lamothe (professeure titulaire au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé, vice-doyenne aux études, de l'École de santé publique),
- Mme Lise Poissant (professeure titulaire à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine),

comme membres, pour un mandat de deux ans, échéant le 30 juin 2018.

Au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement

- Mme Christine Rothmayr Allison (professeure titulaire au Département de science politique, vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques, de la Faculté des arts et des sciences),

- M. Pierre J. Blanchet (professeur agrégé au Département de stomatologie, vice-doyen aux études supérieures, à la recherche et aux affaires hospitalières, de la Faculté de médecine dentaire),
- M. Sébastien Béland (professeur adjoint au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation),
- Mme Guylaine Messier (chargée de cours au Département de kinésiologie),
- M. Najib Lairini (chargé de cours au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences),

comme membres, pour un mandat de deux ans, échéant le 30 juin 2018,

- M. Denis Sylvain (étudiant AGEFEP),

comme membre, pour un mandat d'un an, échéant le 30 juin 2017.

Au Comité de l'interdisciplinarité

- Mme Élise Dubuc (professeure agrégée au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences),
- Mme Lise Gauvin (professeure titulaire au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique),
- Mme Marie-Claude Vanier (professeure titulaire de la Faculté de pharmacie),

comme membres, pour un mandat de trois ans, échéant le 30 juin 2019.

CE-1084-9 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1084-10 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le mardi 18 octobre 2016, à 14 heures.

CE-1084-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 45.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 18 octobre 2016 – délibération CE-1085-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot